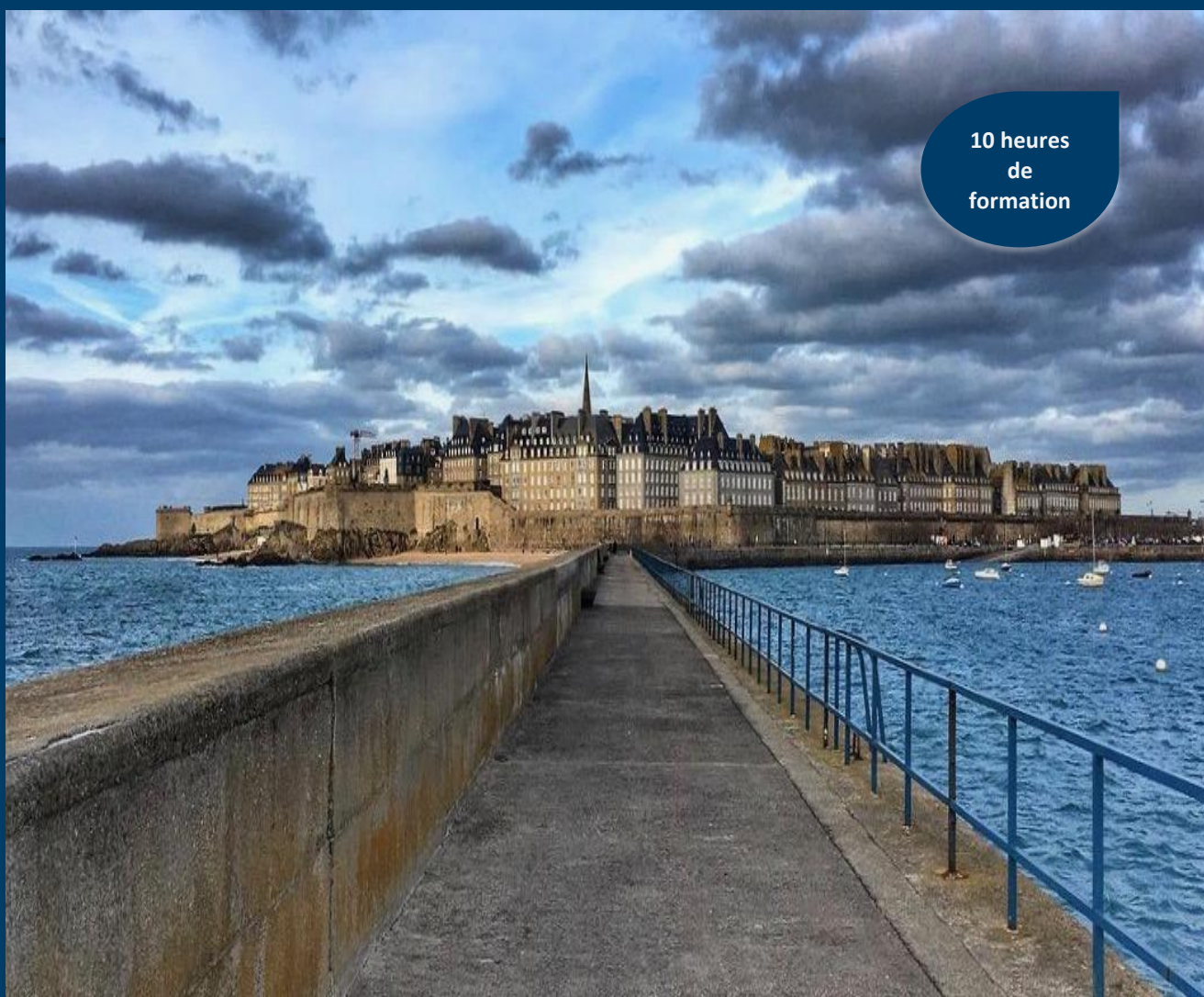




# CHAMBRE NATIONALE DES EXPERTS EN COPROPRIÉTÉ



10 heures  
de  
formation

## CONGRÈS 2024 / SAINT-MALO LE RÈGLEMENT DE COPROPRIÉTÉ : Cauchemar ou Rempart ?

---

**17-18 & 19 octobre 2024**  
Le Grand Large - Palais des Congrès

# Congrès

Palais des Congrès - Saint Malo

## Le règlement de copropriété : Cauchemar ou Rempart ?

### >> Jeudi 17 octobre 2024 (après-midi)

14h00

Accueil des participants

14h30

Ouverture du Congrès

**Stéphane LELIÈVRE**, Président de la CNEC

14h45

Présentation du Congrès

**Charles GIJSBERS**, Professeur à l'Université Panthéon-Assas Paris II

15h15

### **PREMIÈRE COMMISSION : LE RÈGLEMENT DE COPROPRIÉTÉ, UN TRAVAIL D'ÉQUIPE**

Sous la présidence de **Charles GIJSBERS**, Professeur à l'Université Panthéon-Assas Paris II

Comment répondre aux besoins des utilisateurs ?

**Animatrice de la table ronde : Agnès LEBATTEUX**, Avocate au Barreau de Paris, Chargée d'enseignement à l'Université Panthéon-Assas Paris II

Intervenants :

**Jean-Christophe CHAPUT**, Notaire, Paris

**José de JUAN MATEO**, Ancien responsable copropriété Procvivis, Vice-président QualiSR

**Hélène ROSSI**, Directrice des opérations Marignan, Rennes

**Nadine SERRAND**, Directrice copropriété Keredes, Rennes

*Questions de la salle*

16h15

*Pause*

16h30

Peut-on échapper à l'ordre public de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 ?

**Sébastien LAMY-WILLING**, Avocat au Barreau de Paris

Et si Chat GPT rédigeait les règlements de copropriété ?

**Animateur de la table ronde : Alexis de COSTER**, Responsable métiers, Administrateur de biens, Square Habitat Crédit Agricole

Intervenants :

**Denis BRACHET**, Géomètre-Expert, Expert près la Cour d'appel de Paris, Vice-président de la CNEC

**Clothilde GREFF**, Notaire, Présidente de la Chambre des notaires des Hauts-de-Seine

**Jérôme LASSALLE**, Syndic, Président du cabinet Audouard, Hossegor

**Emmanuelle RAJON-SUNE**, Avocate au Barreau de Toulouse

*Questions de la salle*

18h00

*Fin des travaux*

# Congrès

Palais des Congrès - Saint Malo

## Le règlement de copropriété : Cauchemar ou Rempart ?

### >> vendredi 18 octobre 2024 (Journée)

9h00

Accueil des participants

9h30

#### DEUXIÈME COMMISSION : LA LIBERTÉ CONTRACTUELLE ET SES LIMITES

Sous la présidence de **Christelle COUTANT-LAPALUS**, Professeure à l'Université de Bourgogne

Le règlement de copropriété, un rempart pour les droits des copropriétaires

**Christelle COUTANT-LAPALUS**, Professeure à l'Université de Bourgogne

**Stéphane LELIÈVRE**, Notaire, Président de la CNEC

**Patrick BAUDOUIN**, Avocat au Barreau de Paris

*Questions de la salle*

10h45

*Pause*

11h00

Le régime des clauses réputées non écrites

**Matthieu POUMARÈDE**, Professeur des Universités, Doyen de la faculté de droit et science politique Toulouse Capitole

**Louis-Antoine POLETTI**, Consultant au CRIDON de Paris

**Charlotte GARNIER**, Avocate au Barreau de Rennes

*Questions de la salle*

12h30

*Déjeuner*

14h00

#### TROISIÈME COMMISSION : L'ÉVOLUTION DU RÈGLEMENT DE COPROPRIÉTÉ

Sous la présidence de **Matthieu POUMARÈDE**, Professeur des Universités, Doyen de la faculté de droit et science politique Toulouse Capitole

Quand l'assemblée générale modifie le règlement de copropriété sans le savoir...

**Florence BAYARD-JAMMES**, Professeur à TBS Education

Adaptation et mise en conformité des règlements de copropriété

**Animatrice de la table ronde : Florence BAYARD-JAMMES**, Professeur à TBS Education

Intervenants :

**François-Emmanuel BORREL**, Syndic, Président du cabinet André GRIFFATON

**Laurence GUÉGAN-GÉLINET**, Avocate au Barreau de Paris

**Marie-Hélène MARTIAL**, Expert près la Cour d'appel de Paris et médiatrice

*Questions de la salle*

Propos conclusifs :

**Hugues PÉRINET-MARQUET**, Professeur émérite de l'Université Panthéon-Assas, Président du Conseil National de la Transaction et de la Gestion Immobilière (CNTGI)

16h30

*Fin des travaux*

# Informations pratiques

## >> Lieu du congrès les jeudi 17 et vendredi 18 octobre 2024

**LE GRAND LARGE - Palais des Congrès**

**Amphithéâtre Maupertuis (niveau 2)**

1, quai Duguay-Trouin - B.P.109 35407 Saint-Malo Cedex - tél : 02 99 20 60 20

mail : [contact@legrandlarge-congres.com](mailto:contact@legrandlarge-congres.com)

## >> Hébergements à Saint-Malo

Réservation à la charge du participant (préciser CNEC lors de la réservation)

### • Hôtel Oceania \*\*\*\* (option jusqu'au 15 juillet 2024)

2, rue Joseph Loth 35400 Saint-Malo - tél : 02 99 56 84 84

réservation : [oceania.saintmalo@oceaniahotels.com](mailto:oceania.saintmalo@oceaniahotels.com)

Chambre single : 183 € (petit-déjeuner inclus - hors taxe de séjour)

Chambre double : 183 € (petit-déjeuner inclus - hors taxe de séjour)

### • Hôtel des Armateurs \*\*\*\* (option jusqu'au 15 août 2024)

6, Grand Rue 35400 Saint-Malo - tél : 02 99 40 87 70

réservation : [contact@maisondesarmateurs.com](mailto:contact@maisondesarmateurs.com)

Chambre single : 135 € (petit-déjeuner inclus - hors taxe de séjour)

Chambre double : 155 € (petit-déjeuner inclus - hors taxe de séjour)

### • Hôtel de la Cité \*\*\* (option jusqu'au 15 juillet 2024)

26, rue Sainte-Barbe 35400 Saint-Malo - tél : 02 99 56 66 52

réservation : [contact@hotel-saintmalo.fr](mailto:contact@hotel-saintmalo.fr)

Chambre single : 105 € (petit-déjeuner inclus - hors taxe de séjour)

Chambre double : 120 € (petit-déjeuner inclus - hors taxe de séjour)

### • Hôtel des Marins\*\*\* (option jusqu'au 1er septembre 2024)

2, rue des Marins 35400 Saint-Malo - tél : 02 99 40 75 05

réservation : [pprijent@hotel-des-marins.com](mailto:pprijent@hotel-des-marins.com)

Chambre single : 126 € (petit-déjeuner inclus - hors taxe de séjour)

Chambre double : 138 € (petit-déjeuner inclus - hors taxe de séjour)

## >> Dîner de Gala le jeudi 17 octobre 2024

**LE GRAND LARGE - Palais des Congrès**

**Salle ronde Surcouf (niveau 2)**

1, quai Duguay-Trouin - B.P.109 35407 Saint-Malo Cedex - tél : 02 99 20 60 20

mail : [contact@legrandlarge-congres.com](mailto:contact@legrandlarge-congres.com)

- 20h00 Cocktail

- 21h00 Dîner de Gala

## >> Journée découverte le samedi 19 octobre 2024

9h30/16h00 - Visite de Saint-Malo et ses environs.

Le programme complet sera communiqué ultérieurement.

Nos partenaires :

**Lefebvre Dalloz**  
ACTIVER LA CONNAISSANCE

**IRC** Les Informations rapides de la  
**copropriété**

 LexisNexis®

# Inscriptions

## >> Congrès les jeudi 17 et vendredi 18 octobre 2024

- **Droits d'inscription des participants :**  
**Congrès les jeudi 17 et vendredi 18 octobre 2024**

**LE GRAND LARGE - Palais des Congrès**

Amphithéâtre Maupertuis (niveau 2)

Tarif (*forfait incluant congrès, déjeuner, pauses*)

450 €/pers

- **Dîner de Gala jeudi 17 octobre 2024**

**LE GRAND LARGE - Palais des Congrès**

Salle rotonde Surcouf (niveau 2)

150 €/pers

- **Journée découverte samedi 19 octobre 2024**

**Visite de Saint-Malo et ses environs**

Tarif (*déjeuner inclus*)

130 €/pers

Règlement par carte bleue sur la plateforme Hello Asso via notre site internet :

➔ <https://www.la-cnec.org/congres-17-et-18-octobre-2024-saint-malo/>

**L'inscription ne sera effective qu'à réception du règlement**

**Pour tout renseignement :**

Valérie ABITBOL - tél : 01 44 74 36 80 - mail : [info@la-cnec.org](mailto:info@la-cnec.org)

### Objectif pédagogique :

Le règlement de copropriété est le socle contractuel d'une organisation en copropriété. Le congrès aura pour finalité de démontrer que sa rédaction doit faire l'objet d'une grande précision car il constitue un rempart pour les copropriétaires. Des imprécisions, des contradictions ou des omissions peuvent faire basculer le rempart en cauchemar ...

### Public visé :

Le congrès s'adresse principalement aux professionnels de l'immobilier : Administrateurs de biens, Administrateurs judiciaires, Avocats, Géomètres-Experts, Notaires, Spécialistes du droit immobilier ainsi que les collectivités locales et opérateurs publics ou semi-public intervenant dans l'Habitat privé (SEM, OPHLM, Caisse des dépôts...).

### Prérequis :

Avoir des connaissances générales en droit de la copropriété. Chaque exposé sera suivi d'un échange avec les participants. Validation de 10 heures de formation.